

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2023-128 du 10 octobre 2023
Portant sur le dispositif Boost'ter - Autorisation de dépôt
Achat du cabinet médical de Mainsat**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le dix octobre à 17h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de ROUGNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 05/10//2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 40	Votants : 48	POUR : 48
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 4 Absents : 10	Exprimés : 48	

Présents : MM. GUYONNET, DUBSAY, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, PIERRON, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : SIMON à LE CORRE, VERDIER à GALINDO, LUQUET L à LUQUET A, BOUDINEAU à FERRIER, RAMOS à FAUCONNET, FONTVIELLE à DESARMENIEN, MORANÇAIS à BERGER, LARGE à TRIMOULINARD,

Excusés : JOULOT, SIMONET V, DESGRANGES, D'HULSTER.

Absents : SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, SCHMIDT, PLAS, VIALTAIX, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT.

Secrétaire de séance : Pierre DESARMENIEN

Rapporteur : Gérard GUYONNET, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2021-165 en date du 06 octobre 2021,

Vu la convention opérationnelle n°23-21-101 d'action foncière pour la préservation de la maison de santé de la commune de Mainsat signée le 03 janvier 2022,

Vu la délibération n°2023-046 du 29 mars 2023 portant sur la signature de l'avenant n°1 à la convention d'action foncière avec l'EPFNA pour le maintien du cabinet médical de Mainsat

Considérant que l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) s'est porté acquéreur le 16 février 2022 d'une maison de santé située à Mainsat pour le compte de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine ;

Considérant qu'une convention a été signée le 03 janvier 2022 d'une durée de 5 ans qui fixe les modalités pratiques, techniques et financières, les engagements et les obligations réciproques entre la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine et l'EPFNA ;

Le Plan de financement de l'achat foncier s'établit comme suit :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Achat foncier	160 000,00 €	Dispositif Boost'ter (60%)	96 000,00€
		Autofinancement	64 000,00€
TOTAL HT	160 000,00€	TOTAL HT	160 000,00€

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20231010-2023-128-DE
Date de télétransmission : 10/10/2023
Date de réception préfecture : 17/10/2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental, ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement de l'achat foncier présenté ci-dessus ;
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif Boost'ter / Chantier N°2 pour un montant prévisionnel de 96 000€ ;
- VALIDE les remboursements annuels à l'EPFNA ;
- DIT que les crédits seront inscrits au budget correspondant ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à la conduite de ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 17 octobre 2023
Pour copie conforme, le 17 octobre 2023

Le Président,
Gérard GUYONNET



Le Secrétaire de séance,
Pierre DESARMENIEN